

Mairie de Bouzigues

mairie.bouzigues@wanadoo.fr



Animation Bouzigues



# Le Petit Echo BOUZIGAUD

N° 188

JANVIER 2013

## Je voulais vous dire...



Bienvenue aux magnifiques nouveaux nés de l'année 2012 !

Bienvenue à Giovanni, Flavio, Bayane, Calista, Gabriel, Tom et Zoé présents sur la photo de Noël 2012. Mais aussi à Kenzo, Louis, Manon et Olivia qui n'ont pas pu être présents ce jour-là et aux petits derniers, nés à la fin du mois de décembre, Louka, Mya et Théo.

Je vous souhaite l'harmonie dans votre vie et dans le monde.

Pour y arriver, un proverbe Indou conseille ceci :

*Votre maison ne doit pas être plus grande que votre cœur,*

*Votre lit, pas plus grand que votre sommeil*

*Et votre nourriture, pas plus abondante que votre estomac*

A méditer, donc !

Permettez-moi de vous présenter tous mes vœux pour cette nouvelle année.

Je vous embrasse,

Votre Maire,

Eliane ROSAY

Retrouvez le discours des vœux 2013 sur [www.bouzigues.fr](http://www.bouzigues.fr) (rubrique le mot du maire).

## EXPRESSION DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

À ce jour aucun article des élus de l'opposition ne nous a été transmis

## ACTUALITE

## RECENSEMENT 2012 : NOUS SOMMES 1661 HABITANTS

Rappelez vous, en janvier 2012, vous avez participé au recensement de la population réalisé par l'Insee.

Aujourd'hui, les chiffres du recensement sont parus au journal officiel : Bouzigues compte officiellement 1661 habitants. Afin d'assurer l'égalité de

traitement entre les communes, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date : celle du milieu de la période 2008-2012, soit le 1er janvier 2010. Le recensement 2012 correspond à l'année



de référence 2010.

Pour plus de précision, vous pouvez consulter le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr), à la rubrique Recensement de la Population.

## A 16 ANS : C'EST LE RECENSEMENT MILITAIRE !

Depuis le 1er janvier 1999, tous les français âgés de 16 ans (garçons et filles), doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.

Le mineur ou son représentant légal, doit venir en Mairie muni du livret de famille et de sa carte d'identité.

Il lui sera remis une attestation de recensement qu'il faudra conserver précieusement. Ce document est nécessaire lors de l'inscription à un examen (baccalauréat, concours, permis de conduire...) et facilitera l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Après cette première étape, suivra une convocation à la journée Défense et

C i t o y e n n e t é (obligatoire) qui sera l'occasion de découvrir la communauté militaire afin d'en découvrir les débouchés.

Un nouveau certificat sera alors délivré ayant la même importance que le précédent.



## LOCATIONS DE MEUBLÉS, CHAMBRES D'HÔTES : N'OUBLIEZ PAS DE VOUS DÉCLARER !

Désormais, tous les propriétaires de meublés de tourisme et chambres d'hôtes, classés ou non classés, labellisés ou non, doivent se soumettre à l'obligation de déclaration préalable en Mairie.

En effet, l'article 95 de la loi du 22 mars 2012 relative à l'allègement des démarches administratives, vient d'étendre

cette obligation, auparavant limitée aux chambres d'hôtes et aux meublés classés, à l'ensemble des locations saisonnières.

Tout loueur ne respectant pas cette obligation encourt une amende maximale de 450€ (art. 131-13 du code pénal et art. R.324-1-2 du code du tourisme).

Tout changement concernant le document déposé en Mairie doit donner lieu à une nouvelle déclaration. La liste des meublés de tourisme est consultable en mairie et sur le site [www.bouzigues.fr](http://www.bouzigues.fr)



## AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

A compter du 1er janvier 2013, les autorisations de sortie du territoire délivrées pour les mineurs français effectuant des voyages scolaires à l'étranger sont supprimées.

En effet, la mesure d'interdiction de sortie du territoire national (IST) pour les mineurs est désormais systématique-

ment inscrite par le Procureur de la République au Fichier des Personnes Recherchées (FPR) et au Système d'Information Schengen (SIS).

Concrètement, un mineur pourra franchir les frontières sans autorisation de sortie du territoire, muni de son seul passeport en cours de validité ou, lors-

que la destination le permet, de sa carte d'identité. Il en va de même pour le laissez-passer préfectoral délivré pour les mineurs de moins de 15 ans se rendant en Belgique, Italie, Luxembourg ou en Suisse.



# TRAVAUX & CIRCULATION



## TRAVAUX 2ÈME ROND-POINT : ATTENTION ! CARREFOUR MODIFIÉ

Dans le cadre des travaux de réalisation du deuxième rond-point, à l'entrée ouest, le carrefour actuel va être modifié comme suit :

• **Dans le sens Poussan-Mèze :**

L'accès à Bouzigues par le terreplein central sera fermé. L'accès au village

devra se faire par le rond-point actuel, à l'entrée principale.

L'accès aux quartiers situés au Nord de la RD 613 (Cambelliers, Esparrières, Maynes) se fera désormais au niveau du deuxième embranchement (le plus proche de la station de lavage) et une signalétique adaptée sera mise en place.

• **Dans le sens Mèze-Poussan :**

L'entrée ouest du village et la sortie sur la RD613 seront maintenues.

Une signalétique appropriée sera mise en place sur la RD 613.

Soyez prudents et vigilants !

## RUE GASTON AUGÉ : FERMÉE À LA CIRCULATION

Lors des travaux de réfection de voirie, un riverain a signalé des désordres apparus sur sa maison. La Commune a demandé au Tribunal Administratif de désigner un expert afin de confirmer l'existence d'un éventuel péril. Le rapport rendu par l'expert missionné a conclu à la présence « *d'un péril grave et imminent pour la sécurité publique* » impliquant des mesures et travaux provisoires de nature à mettre fin à l'im-

minence du péril. A ce jour, ceux-ci ont été réalisés. Un arrêté de péril simple a été pris en date du 28 décembre 2012. Il établit un échéancier précisant les délais dont dispose le propriétaire pour réaliser les travaux définitifs faisant cesser l'état de péril.

En attendant, le périmètre doit être maintenu et la circulation dans la rue Gaston Augé interdite. Un plan de

circulation provisoire est établi comme suit :

- La rue Urbain Grollier est à double sens.
- Le sens de circulation dans la Rue Jeanne d'Arc est inversé.
- La place Général Reynes devient un point de retournement.

# SORTIES & RENDEZ-VOUS

## TOURNOI DE JUDO « TI'KIM »

Pour la troisième année consécutive, la section Judo du Foyer Rural, organise le tournoi de judo inter club *Ti Kim* le samedi 26 janvier prochain.

La compétition débutera à 13h30, à l'Espace Fringadelle. Sept clubs : Bouzigues, Montbazin, Poussan, Sète, Laverune, Tourbes et Saint-Paul et Valmalle participeront.. Les judokas âgés entre 4 et 14 ans combattront entre eux pour décrocher chacun une médaille !

Le Foyer Rural fait appel aux bonnes volontés de tous ceux qui voudront bien apporter leur aide soit pour la mise en place de la salle, soit pour tenir un point buvette ou préparer quelques pâtisseries, voire même devenir le temps d'une après-midi, commissaire sportif (tenue des feuilles de compétition et du chrono). L'après-midi se terminera par la remise des récompenses et par un verre de l'amitié avec les bénévoles et les parents



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Isabelle PAQUE au 06.81.53.57.73.

## LOTOS, GALETTES, ETC...

Côté animation, le mois de Janvier ne sera pas en reste !

Tour à tour, les associations du village vont se retrouver autour de la galette des rois. Ce sera le cas pour les Associations Nautiques, le



samedi 12 janvier à partir de 16h, à la Maison des Gens de l'étang et pour le Club des Aînés qui organise le repas de l'Épiphanie, le samedi 19 janvier à partir de 12h, à l'Espace Fringadelle.

Quant aux amateurs de lotos, les pompiers de Bouzigues et le Syndicat de Chasse leur donnent rendez-vous les dimanches 13 et 27 janvier, à 17h30, à l'Espace Fringadelle pour tenter, de nouveau, leur chance !



# CONSEIL MUNICIPAL

## RELEVÉ DES DÉCISIONS—SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2012

*Le relevé des décisions est un résumé du procès verbal du Conseil Municipal. La version intégrale du procès verbal est affichée à l'extérieur de la Mairie et disponible sur le site [www.bouzigues.fr](http://www.bouzigues.fr), rubrique Vie municipale/Conseil municipal/ compte rendu des Conseils Municipaux.*

\*\*\*\*\*

Présents : Danielle ARCHIMBEAU, Jean-Claude ARCHIMBEAU, Boris BAQUÉ, Marc BLANQUET, Sylvain BLANQUET, Jean-Christophe CABROL, Joël COUDERC, Magali DESPLATS, Michel PAQUERIAUD, Jean-Christophe PEZERAT, Jean-Marie RICARD, Eliane ROSAY, Stéphanie VALAT.

Absents excusés : Olivier ARCHIMBEAU, Patricia BRUNEL

Procurations : Patricia BRUNEL à Jean-Christophe CABROL, Olivier ARCHIMBEAU à Eliane ROSAY

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie VALAT, élue à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 26 septembre 2012 :

Rapporteur : Mme le Maire.

Vote : 8 Pour—7 Contre

#### 1- Acquisition de la parcelle section AA n° 12.

**Rapporteur : Mme le Maire :** à l'occasion de la réalisation du rond-point Ouest situé sur la RD 613, la commune a décidé de se porter acquéreur de la parcelle contigüe à celle qui fait actuellement office de parking, cadastrée section AA n° 12. Après négociation, cette parcelle d'une superficie de 1 889m<sup>2</sup> a été cédée à la commune au tarif de 2,00€/m<sup>2</sup> soit 3 778,00€. Il convient d'autoriser Mme le Maire à signer l'acte notarié nécessaire à l'achat.

M. Jean-Christophe Cabrol demande que tous les points portés à l'ordre du jour soient votés à bulletin secret.

Vote : Pour à l'unanimité.

#### 2- Acquisition de la parcelle section AB n° 64

**Rapporteur : Mme le Maire :** la création d'un plateau sportif (city stade) figurait dans le programme municipal de la majorité. Afin de construire cet espace, la commune se porte acquéreur de la parcelle cadastrée section AB n°64 à proximité de l'école et du jardin d'enfants. Après négociation, la parcelle d'une superficie de 1 171m<sup>2</sup> a été cédée au tarif de 25 500€. Il convient d'autoriser Mme le Maire à signer l'acte notarié nécessaire à l'achat.

Vote : Pour à l'unanimité.

#### 3- Cession à titre gracieux de la parcelle section AA n°232

**Rapporteur : Mme le Maire :** dans le cadre des travaux de mise en sécurité de la RD 613, un giratoire va être réalisé à l'entrée Ouest du village. L'emprise nécessaire empiète sur la parcelle cadastrée section AA n°11 appartenant à la commune. Celle-ci a été découpée en deux terrains : AA n° 232 et AA n° 233. Afin de permettre l'aménagement routier, Mme le Maire propose de céder à titre gracieux au Conseil Général de l'Hérault la parcelle AA 232 d'une superficie de 1 174m<sup>2</sup>. La commune reste propriétaire de la parcelle AA n° 233 d'une superficie de 525m<sup>2</sup>.

Vote : Pour à l'unanimité

#### 4- Tarif des terrasses commerciales : (tarifs consultables sur le site [www.bouzigues.fr](http://www.bouzigues.fr))

**Rapporteur : Mme le Maire :** suite à la commission urbanisme-voirie du 13 décembre 2012, il est proposé une augmentation de 10%, à partir du 1er janvier 2013, du tarif des terrasses commerciales installées sur le domaine public communal qui n'avait pas été augmenté depuis 2008.

Vote : 8 Pour—7 Contre

#### 5- Création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2ème Classe et modification du tableau des effectifs :

**Rapporteur : Mme le Maire :** Pour répondre au surcroît des missions du service technique et renforcer l'équipe actuelle, il appartient au Conseil Municipal de créer un nouvel emploi d'Adjoint Technique de 2ème Classe, à temps complet. Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Vote : 8 Pour—7 Contre

#### 6- Régime Indemnitaire du personnel communal

**Rapporteur : Mme le Maire :** le régime indemnitaire des agents correspond aux rémunérations accessoires du personnel des filières représentées dans la collectivité. Il est établi au profit des agents stagiaires ou titulaires, dans la limite des taux annuels maximum appliqués à l'effectif réel. Il convient de délibérer afin de fixer les crédits nécessaires en fonction de la mise à jour du tableau des effectifs et ce à compter du 1er janvier 2013. Il s'agit de voter une enveloppe globale. Le montant 2013 est sensiblement égal à celui de 2012.

Vote : 11 Pour—1 Contre—3 Abstentions

#### 7- Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance : Fixation du montant de participation.

**Rapporteur : Mme le Maire :** La loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique a donné un cadre légal au versement de participation éventuelle par les collectivités au financement des garanties de protection sociale complémentaire souscrites par les agents qu'elle emploie.

Par délibération du 15 juin 2012, le conseil municipal a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le centre de gestion de la fonction publique de l'Hérault (CDG 34) pour la passation d'une convention de participation pour le risque prévoyance. Après appel public à concurrence et étude des dossiers, le CDG 34 a décidé de retenir l'offre de la mutuelle SMACL Santé. Il convient de se prononcer favorablement à l'adhésion à la convention de participation conclue par le CDG34 et de fixer le montant de la participation financière de la commune. Une étude a permis de fixer la participation communale à 17,50€/mois et par agent.

Vote : Pour à l'unanimité.

#### 8- Convention de stages avec l'Ecole Nationale supérieure d'Architecture de Montpellier.

**Rapporteur : Mme le Maire :** la commune a sollicité le Service Territorial d'Architecture et Patrimoine pour travailler sur la signalétique et les terrasses. 2 étudiants en architecture ont été proposés pour collaborer à ces projets. Il convient d'autoriser Mme le Maire à signer les conventions de stages non obligatoires des stagiaires. Une gratification sera versée aux stagiaires.

Vote : 8 Pour—6 Contre—1 Abstention.

#### 9- ALSH Groupe 10-13 ans : convention avec l'association Balaruc Vacances Loisirs :

**Rapporteur : Mme Danielle ARCHIMBEAU :** la commune de Bouzigues souhaite renouveler son séjour ski, du 25/02 au 01/03/2013 pour le groupe des 10-13 ans de l'ALSH. Le groupe sera accueilli par l'association Balaruc Vacances loisirs, au Centre de Vacances « Le Belvédère » à St Pierre de Chartreuse. Le coût du séjour s'élève à 8 271€ pour 16 enfants et 2 adultes en pension complète. Il convient de passer une convention avec l'association Balaruc Vacances loisirs. Mme le Maire précise que les inscriptions seront prises au centre de loisirs le 10/01/2013, dans l'ordre d'arrivée des demandes. La commission des Affaires Scolaires se réunira pour fixer la liste des participants. Les enfants qui ne sont pas partis en 2012 seront prioritaires.

Vote : pour à l'unanimité

#### 10- Conventions d'objectifs et de financement pour L'ALAE/ALSH avec la CMAF :

**Rapporteur : Mme Danielle ARCHIMBEAU :** la Caisse d'Allocations des Affaires Maritimes (CMAF) souhaite conventionner avec la commune afin de verser à celle-ci les prestations de services de ses ressortissants. Il convient d'autoriser Mme le Maire à signer les conventions.

Vote : Pour à l'unanimité

**11- Tarifs du port : (tarifs consultables sur le site [ww.bouzigues.fr](http://ww.bouzigues.fr))**

**Rapporteur : M. Michel Paqueriaud :** la commission du Port réunie en date du 9 octobre 2012 a travaillé sur une modification de certains tarifs du Port. Il s'agit de rectifier une incohérence concernant l'abattement de 60% appliqué à une escale de 6 mois qui coûtait moins cher que pour 4 mois. Le conseil Portuaire du 28/09/2012 a émis un avis favorable, à l'unanimité sur les nouveaux tarifs applicables au 1er janvier 2013.

Vote : Pour à l'unanimité.

**12- Balisage du Port : signature de la convention d'entretien et demande de subvention au Conseil Général de l'Hérault :**

**Rapporteur : M. Michel PAQUERIAUD :** La commune souhaite équiper l'entrée et la sortie du port de balises de signalisation (+ une sur l'étang). Le coût s'élève à 17 193,98€ net pour la réalisation des travaux et 2 160,47€ net d'entretien annuel. Il convient de valider l'opération, d'autoriser Mme le Maire à signer la convention d'entretien et de solliciter une subvention au Conseil Général.

Vote : Pour à l'unanimité.

**13- Renforcement du quai Sud du port de pêche : demande de subvention au Conseil Général de l'Hérault:**

**Rapporteur : M. Michel PAQUERIAUD :** le quai Sud du port de pêche doit être rapidement réhabilité compte tenu des désordres chroniques observés sur la structure. Le montant estimatif de l'opération s'élève à 85 155,50€ HT. Il propose de réactualiser la demande de subvention déposée auprès de M. le Président du Conseil Général de l'Hérault. Il précise que les travaux ont été validés à l'occasion du Conseil portuaire du 6 novembre 2009.

Vote : Pour à l'unanimité.

**14- Rapport d'activité 2011 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du Bas Languedoc :**

**Rapporteur : M. Michel PAQUERIAUD :** commente le rapport sur le prix et la qualité du service public. Il précise que ce rapport est mis à la disposition des élus et de la population en Mairie, aux heures d'ouverture.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport pour l'exercice 2011.

**15- Restauration et numérisation d'un registre de délibérations de 1848 à 1865. demande de subvention au Conseil Général de l'Hérault :**

**Rapporteur : Mme le Maire :** Dans le cadre de la conservation du patrimoine historique du village, il y a lieu de restaurer le registre des délibérations prises durant la période de 1848 à 1865. Afin de préserver ce document original, il y a lieu de le restaurer et de le numériser. Le coût de l'opération s'élève à 744,69€ TTC. Il convient de solliciter une subvention au Conseil Général à hauteur de 80% du coût HT.

Vote : Pour à l'unanimité

**16- Evaluation de l'Agenda 21 local par le CPIE Bassin de Thau : Demande de subvention à la DREAL :**

**Rapporteur : Mme le Maire :** L'agenda 21 de Bouzigues a été reconnu Agenda 21 local France par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en Mars 2012. Il convient aujourd'hui, de faire un bilan partagé des actions réalisées ou en cours de réalisation. L'appui technique du CPIE Bassin de Thau a été sollicité pour la réalisation d'une grille d'évaluation. Le montant de la prestation du CPIE s'élève à 3 825€. Il convient de solliciter une subvention à la DREAL à hauteur de 50% de la prestation du CPIE.

Vote : 8 Pour—7 Contre

**17- Réalisation de la signalétique commerciale et générale du village prévue dans le cadre de l'Agenda 21 : demande de subvention à la DREAL**

**Rapporteur : Mme le Maire :** Depuis plusieurs mois, la municipalité a engagé des discussions avec les commerçants du village et les associations de commerçants (ACEB et CAB) pour définir une nouvelle signalétique. L'avis des Bâtiments de France a été demandé et deux étudiants en architecture travaillent en collaboration avec la Mairie. Le projet a été présenté aux commerçants le 10 décembre 2012 qui l'ont approuvé. La nouvelle signalétique sera mise en place au printemps 2013. La signalétique est inscrite dans le programme d'actions de l'Agenda 21 local (Axe 3- Fiche 12). Elle propose de solliciter une subvention à la DREAL

Vote : 8 Pour—7 Contre

# NOËL ET NOUVEL AN A BOUZIGUES



## CARNET

Dans le numéro du mois de Décembre 2012, lors de la publication de l'année, nous avons oublié de mentionner les avis de décès de **M. Jean COUDERC**, âgé de 88 ans et de **M. Jean SALBER**, âgé de 86 ans ainsi que le baptême civil de **Taina CACACE** et d'**Inès BOUSQUET**, le 29 septembre 2012.

Nous adressons toutes nos excuses aux familles concernées.

L'état civil de la commune sera publié dans le Petit Echo à la fin de chaque trimestre.

## Mairie de Bouzigues

1 Rue du Port  
34140 BOUZIGUES

Téléphone : 04 67 78 30 12  
Télécopie : 04 67 78 32 10  
mairie.bouzigues@wanadoo.fr  
info.bouzigues@orange.fr

Horaires d'Ouverture  
Lundi, Mercredi, Vendredi  
9h00-12h 00 / 14h00-17h30  
Mardi et Jeudi  
9h00-12h00 / 15h00-18h00

### Gendarmerie

04.67.43.80.11

### Conciliateur de Justice

Mairie de Mèze  
04.67.18.30.50

SDEI 0 810 .363.363

N° Vert 0 800 801 083

### EDF/GDF

0 810 33 30 34

## Espace Santé 18 bis 34140 BOUZIGUES

### Docteur Alain COLMAS

04.67.78.78.18

### Docteur Arnaud COURANT

04.67.78.78.17

### Dentiste : D. HUGOT

04.67.51.35.85

### Kinés: W. ALLEGRE /S.COURTIOL

04.67.78.39.49

Ostéopathe: W. ALLEGRE (adultes, enfants, urgences) : 04.67.78.39.49

### Pédicure /Podologue: C.CHATARD

04.67.53.51.24

### Orthophoniste: S. MOUYON

04.67.74.26.03

### Infirmiers:

- P. ERRERE/ O. BALDEYRON

06.87.82.21.43

- S. GARZONIO-HERRERA

06.23.87.31.10

### Pharmacie ROSAY

04.67.78.33.63

Pharmacie de Garde 32.37

### Centre de Dialyse

Avenue Alfred Bouat 04.67.18.98.27

Sapeurs Pompiers le 18 ou 112 (par mobile)

Urgences le 15

### Ecole F.BAQUEA.ROUQUETTE

04.67.78.31.16

### Collège LOUPIAN

04.99.57.20.80

### Hérault Transports

04.34.88.89.99

### ALAE-ALSH Le Naissain

04.67.78.42.34

### Crèche Les Bouzi-Loupiots

04.67.18.91.62

### Correspondant Midi Libre :

F. COSTILHES : 06.86.00.47.41

Retrouvez nous sur :  
[www.bouzigues.fr](http://www.bouzigues.fr)



Animation Bouzigues

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

### MOIS DE JANVIER

- 12.01: Galette des Rois des Associations Nautiques, 16h00, Maison des Gens de l'Etang.  
13.01: Loto des Pompiers, 17h30, Espace Fringadelle.  
19.01: Repas de l'Epiphanie du Club des Aînés, 12h00, Espace Fringadelle.  
19.01 : Assemblée Générale du Yacht Club de Bouzigues, 17h00, Maison des Gens de l'Etang.  
26.01: Assemblée Générale de l'Aéro Model Club de Thau, 14h00, Maison des Gens de l'Etang.  
26.01: 3ème Tournoi de Judo « Ti'Kim », 13h30, Espace Fringadelle.  
27.01: Loto des Chasseurs, 18h00, Espace Fringadelle.



BONNE ANNEE 2013  
BONNE ANNEE 2013

